des précédentes phases du Programme pour le financement de leurs microprojets. La répartition de ce montant entre ces 31 communes s'est faite inversement proportionnelle à leurs comptes administratifs.
Le reliquat de ce guichet, qui représente trente-cinq milliards quatre millions trois cent soixante mille francs CFA, a été réparti aux 329 communes restantes sur la base des critères sociaux. Il s'agit précisément des critères qui permettent de corriger les disparités entre les communes sur des facteurs qu'elles ne peuvent influencer parce qu'ils ne dépendent pas de leurs efforts. La liste définitive de ces critères et leur pondération est contenue en annexe1. L'éligibilité des communes à ce guichet respecte le plan de couverture défini plus haut.

Le guichet performance

C'est le guichet de l'incitation à la performance et à l'amélioration de la gouvernance.
En début de la phase, les communes seront informées des critères de sélection retenus. La liste de ces critères et leurs pondérations est donnée en annexe1. La commune sélectionnée dans une catégorie reçoit une prime de cinquante millions qui servira au financement des microprojets. Un comité de sélection sera mis en place pour évaluer les communes mises en compétition dans une catégorie au niveau régional.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE ET D'IMPACT DU PNDP III

Les indicateurs clés de résultats sont les suivants :
(a) La proportion (pourcentage) des projets communaux du Budget d'Investissements Publics (BIP) issus des Plans Communaux de Développement (PCD) ;
(b) La proportion (pourcentage) des communes ayant soumis leurs états financiers à la Chambre des Comptes ;
(c) pourcentage des microprojets pour lesquels un mécanisme d'entretien et de maintenance est mis en place ;
(d) Pourcentage des bénéficiaires qui pensent que les investissements (microprojets) reflètent leurs besoins ;
(e) Les nouvelles communes d'arrondissement (31) qui ont élaboré un Plan Communal de Développement de qualité jugé acceptable par l'IDA ;
(f) Le nombre de bénéficiaires directs (dont le pourcentage de femmes).

8 CAPITALISATION DES ACQUIS DU PNDP

La troisième phase permettra de consolider les acquis des deux premières phases dans toutes les communes des dix régions et poursuivre l'accompagnement du processus de transfert des ressources concomitamment au transfert des compétences. La transformation du PNDP en un dispositif public est un des enjeux majeurs pour le Gouvernement en vue de capitaliser les acquis des différentes phases. A titre indicatif, ces acquis peuvent être organisés autour des axes développés ci-après :

(i) En matière de mobilisation des populations et de planification à la base, d'appuyer les Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'élaboration des outils de planification du développement et d'aménagement du territoire en vue d'une cohérence entre les différents niveaux (communal, régional et national) ;

(ii) En matière de développement de l'économie locale, de mener des études socio-économiques et de mettre en œuvre des interventions en vue de contribuer à l'amélioration et à l'harmonisation du développement économique des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

(iii) En matière d'appui à la maîtrise d'ouvrage, de contribuer à la maturation, au co-financement et au suivi de la mise en œuvre des microprojets des Collectivités Territoriales Décentralisées issus de leurs Plans Communaux de Développement ;

(iv) En matière de renforcement des capacités, de contribuer à la formation, l'information, l'appui-conseil et accompagnement des différents acteurs impliqués dans le développement des Collectivités Territoriales Décentralisées en liaison avec les administrations concernées ;

(v) En matière de gouvernance locale, d'identifier, capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées, en liaison avec les administrations concernées.

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION
Nouvelle Route Bastos, Yaoundé
B.P: 660 Yaoundé - Cameroun
Site web www.pndp.org
Tél.: 222 213 664

ADAMAOUA
B.P: 572 Ngaoundéré / Tél.: 222.251.956
Email: pndp_cppad@yahoo.fr
Immeuble Woudini, route du Lycée technique,
Quartier Champ de prière

CENTRE
B.P: 660 Yaoundé
Tél.: 222.201.383 / 222.201.390
Email: pndp_cppce@yahoo.fr
Carrefour Bastos, face Euro Pressing

EST
B.P: 688 Bertoua / Tél.: 222.241.464
Email: pndp_est@yahoo.fr
Quartier Mokolo, face Restaurant
La Parisienne

EXTREME-NORD
B.P: 149 Maroua
Tél.: 222.291.577
Email: pndp_cppen@yahoo.fr
Quartier Domayo

LITTORAL
B.P: 5667 Douala-Akwa
Tél.: 233.477.468
Email: pndp_littoral@yahoo.fr
Bonamoussadi, Imm.Congelcam,
Rond Point du marché

NORD
B.P: 1099 Garoua / Tél.: 222.271.070
Email: pndpcrcnord@rocketmail.com
Boulevard de l'Indépendance,
Quartier Poumpoumré 2

NORD-OUEST
B.P: 886 Bamenda
Tél.: 233.361.472 / 233.361.792
Email: pndpcrcnw@yahoo.fr
Up Station

OUEST
B.P: 511 Bafoussam
Tél.: 233.443.448
Email: pndp_cppou@yahoo.fr
2e étage, Immeuble CAPLAMI

SUD
B.P: 1007 Ebolowa / Tél.: 22.284.264
Email: pndpcrcsud@yahoo.fr
Montée Jungle, derrière le Lycée
Classique d'Ebolowa

SUD-OUEST
B.P: 270 Buea
Tél.: 233.322.759
Email: pndpsouthwest@yahoo.com
Rez-de-chaussée Immeuble CNPS

MINEPAT
MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTRY OF ECONOMY PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

PNDP
Programme National de Développement Participatif

PNDP III
La troisième phase

Ensemble, impulsons le développement local

WORLD BANK GROUP
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
Cameroun France Contrat désendettement & développement
UNION EUROPEENNE

1 CONTEXTE

Conçu en trois phases de quatre ans chacune, le PNDP est un prêt programme évolutif mis en place par le Gouvernement en 2004, avec l'appui des partenaires au développement. Il est un important outil de mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) du Cameroun. Après la mise en œuvre satisfaisante des deux premières phases, le PNDP s'engage dans une troisième phase dite de pérennisation.

Cette phase dont le lancement est fixé en mai 2016 sera financée à hauteur de $ 133 millions dont 70 millions IDA, 56 millions Etat et 07 millions bénéficiaires.

2 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PNDP III

L'objectif de développement du PNDP III est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité.

3 BÉNÉFICIAIRES DU PNDP III

Bénéficiaires directs :

- 360 communes du Cameroun

Bénéficiaires indirects :

- Elus (Députés, Sénateurs)
- Administrations publiques
- Instances de pilotage de la décentralisation
- Instances de contrôle de la gestion des communes
- Organisations de la société civile.

4 COMPOSANTES DU PNDP III

Le PNDP III comprend trois (03) composantes :

Composante 1 : Appui au Développement Local

Objectif : La composante 1 a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroître la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les revenus des populations dans les communes couvertes par le Programme.

Atteindre cet objectif va nécessiter la mise en place de diverses infrastructures et investissements socio-économiques. Cette composante va octroyer des subventions aux communes pour cofinancer : (i) l'élaboration/actualisation du Plan Communal de Développement et les activités connexes, (ii) les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financés et (iii) les investissements (microprojets) issus des PCD, qui incluent le contrôle de qualité.

S'agissant des investissements, un ciblage a été opéré sur quatre régions (Adamaoua, Est, Extrême-nord et Nord) fortement exposées à l'insécurité et à la pauvreté. A ce titre, cette composante sera mise en œuvre à travers deux sous-composantes :

Sous-Composante 1.1 : Investissement de développement local (microprojets) pour les communes des six régions Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest, Sud et Sud-Ouest. Cette sous-composante financera par ailleurs les PCD et activités connexes dans l'ensemble des 10 régions. (US$47.37 millions dont : US$16.77 millions IDA; US$ 23.61 millions Gouvernement, US$7 millions Bénéficiaires)

Sous-Composante 1.2 : Investissement de développement local pour les communes des quatre régions les plus pauvres et vulnérables (Adamaoua, Est, Extrême-nord et Nord) **(US$40.46 millions dont: US$30 millions IDA, US$ 10.46 millions Gouvernement)**. Le financement IDA est réparti de la manière suivante par région: US$ 13 millions pour l'Extrême-Nord, US$ 5 millions pour l'Adamaoua, US$ 5 millions pour le Nord et US$ 7 millions pour l'Est.

Composante 2: Appui au processus de décentralisation

Objectif : Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local.

Cette composante compte trois sous composantes : (i) l'appui institutionnel au processus de décentralisation, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, (iii) l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

Sous composante 2.1 : Appui Institutionnel au processus de décentralisation

Cette Sous composante permettra de financer: (a) les études visant l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation, notamment les décrets d'application des lois élaborées lors des deux premières phases ; (b) l'étude sur la définition d'une méthodologie de planification au niveau régional; (c) l'étude sur la définition d'une méthodologie de planification pour les communautés urbaines et leurs communes d'arrondissement ; (d) l'étude sur la mise en place d'une fonction publique locale ; (e) l'étude sur la capitalisation des acquis obtenus par le Programme ; (f) l'amélioration du système de gestion de l'état civil, (g) l'évaluation du processus de décentralisation au Cameroun, (h) la finalisation de la stratégie nationale de la décentralisation, (i) alignement du budget communal avec la l'approche PPBS et la révision la nomenclature actuelle du budget communal.

Sous composante 2.2 : Renforcement des Capacités des acteurs de la décentralisation

Cette sous-composante comprend deux volets : (i) le renforcement des capacités opérationnelles des communes ; (ii) le renforcement des capacités des autres acteurs intervenant dans le processus de décentralisation et (iii) l'appui à la gestion foncière au niveau communal.

■ Renforcement des capacités opérationnelles des communes. Dans ce volet, plusieurs activités seront menées en vue de renforcer la maîtrise d'ouvrage communale. Ce renforcement concernera essentiellement deux aspects : (i) un aspect technique qui mettra un accent sur la promotion de l'économie locale et la redevabilité, et (ii) un aspect fiduciaire dont l'action phare est la généralisation de l'utilisation par toutes les communes du logiciel de gestion financière et comptable SIM_ba.

■ Renforcement des capacités techniques des acteurs. Ce volet vise à renforcer et à rehausser les compétences des acteurs afin qu'ils puissent efficacement assister les communes à savoir : les élus, le personnel communal, les équipes pluridisciplinaires, les prestataires des services, les autorités administratives et le personnel des ministères sectoriels (MINMAP, MINEPDED, etc.).
Sous-composante 2.3: l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales

Le transfert des ressources implique que les communes ont renforcé leur capacité de gestion. A cette fin, les aptitudes et attitudes suivantes sont cruciales : (i) capacités en gestion budgétaire, financière et comptable, (ii) capacités en passation des marchés, (iii) capacité en gestion de ressources humaines, (iv) transparence dans la gestion communale.

Composante 3 : Coordination, gestion, suivi et évaluation et communication

Cette composante permet : (a) la gestion administrative et financière du Programme; (b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace aux communes pour le développement local; (c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec : les communes, les ministères sectoriels, les prestataires des services techniques/les opérateurs privés, les ONG; (d) le suivi et l'évaluation de la performance du Programme (y compris le développement des tableaux d'indicateurs de suivi) (e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes et (f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du Programme.

5 MODE OPÉRATOIRE DU PNDP III

Les différentes étapes du mode opératoire du PNDP s'enchainent de la manière suivante : (i) plan de couverture et d'allocation, (ii) signature d'une convention de cofinancement entre la commune et le PNDP, (iii) déblocage de la première tranche d'allocation, (iv) actualisation ou élaboration du PCD, (v) approbation du PCD, (vi) validation administrative, (vii) préparation des microprojets, (viii) examen de la conformité sectorielle, (ix) approbation des microprojets, (x) signature des conventions de cofinancement des microprojets, (xi) passation de marchés, (xii) déblocage de la deuxième tranche de l'allocation, , (xiii) exécution des microprojets, (xiv) entretien et maintenance des ouvrages, (xv) suivi-évaluation participatif, (xvi) Production d'un bulletin trimestriel d'information.

6 INNOVATIONS DU PNDP III

Au cours de la première phase, le financement des communes était fait sur la base des projets soumis. Pendant la deuxième phase, un système d'allocation a été mis en place sur la base des critères incluant (i) l'étendue de la commune (population, superficie, nombre de villages), (ii) le dynamisme local, (iii) la gouvernance locale, (iv) le niveau de vulnérabilité (Peuples Pygmées) et (v) le niveau de pauvreté.

Au cours de la troisième phase, tenant compte du niveau d'appropriation des communes de l'approche du Programme, il s'est avéré opportun de mettre en place un système d'allocation basé sur deux guichets dont l'un sur l'équité et l'autre sur la performance.

Le guichet équité

De ce guichet, un montant d'un milliard de francs CFA a été affecté aux trente-une (31) communes d'arrondissement n'ayant pas bénéficié des appuis du PNDP au cours